

se reportant à la page 1099, constateront qu'ils y apparaissent. Je ne dis pas ici exactement comment il faudrait procéder, mais il me semble qu'il faudrait permettre à l'éditeur d'insérer la note qui s'impose, si l'on doit remettre ces mots dans le hansard, afin qu'il soit dit qu'ils ont été insérés de nouveau à la suite de la discussion d'aujourd'hui à la Chambre.

M. l'Orateur: Je remercie les députés de la façon dont ils ont abordé ce problème difficile. Nous nous entendons tous, semble-t-il, sur la façon dont nous voulons que soit protégé notre hansard. Nous convenons tous, je pense, qu'en autorisant l'éditeur des *Débats* de faire le changement qu'il a fait, j'ai agi d'une façon trop sommaire et trop expéditive, sans trop y réfléchir. Je regrette beaucoup d'avoir agi ainsi à la légère. J'ai essayé d'expliquer les circonstances qui ont entouré la démarche qui a été faite auprès de moi. Je tiens à préciser que si le ministre avait exercé quelque pression, comme le prétendent certains députés, les modifications n'auraient certainement pas été faites, parce que cela aurait fait ressortir, à mes yeux, leur nature véridique. Mais c'est précisément parce qu'aucune pression n'a été exercée sur moi...

M. Hodgson: Oh, Oh!

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Victoria (Ontario) (M. Hodgson) a fait entendre une exclamation qui indique qu'il n'accepte pas ce que je dis, à savoir qu'aucune pression n'a été exercée. Je ne me disputerai pas avec les honorables députés. Je déclare sur mon honneur, en ma qualité d'Orateur de la Chambre des communes, qu'aucune pression n'a jamais été exercée sur moi en aucun temps à l'égard de cette affaire. Les circonstances sont en tout point telles que je les ai décrites à la Chambre. J'étais debout dans mon bureau. Mes deux visiteurs s'y trouvaient, lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a fait son entrée. Je l'ai présenté à mes deux visiteurs, deux membres du Parlement de la Nouvelle-Zélande. C'est alors que le ministre a signalé qu'il y avait certains chiffres qu'il voulait supprimer du hansard dans l'intérêt de l'exactitude; il a ajouté que, si on les y laissait, on pourrait croire que certaines institutions de la province de Québec étaient coupables d'un certain délit. La proposition m'a paru alors raisonnable. C'est tout ce qui s'est passé. Le ministre est ensuite monté et j'ai communiqué par téléphone avec le bureau du hansard. Voilà comment se présente toute l'affaire. C'est tout ce qui s'est passé. Je l'affirme catégoriquement. Je répèterais sous serment devant n'importe quel comité, ce que je dis.

[M. Knowles.]

Certains représentants semblent trouver étrange que l'éditeur des *Débats* demande à un député de s'adresser à moi. Le ministre de l'Agriculture n'est pas le seul qu'on ait prié de venir me voir. D'autres députés, que je regarde en ce moment, m'ont été envoyés par l'éditeur des *Débats*. Pendant la dernière relâche, lorsque je parlais de questions administratives avec l'éditeur adjoint des *Débats* (je parle de M. Buskard) il m'a dit qu'il éprouvait parfois quelques difficultés quand il constatait que certains députés, en revisant leurs textes, y ajoutaient, ou en retranchaient trop. "Quel est donc mon mandat? m'a-t-il dit. C'est une question épineuse. On fait pression sur moi pour que j'admette des exceptions."

C'est précisément afin de l'aider à résister à ce genre de pression que je lui ai donné le conseil dont il s'agit. Je crois qu'à la suite des diverses requêtes dont je suis saisi de temps à autre, les députés savent que je sais fort bien résister et dire non. Je crois que les députés ne l'ignorent pas. C'est justement afin d'aider notre employé que je lui ai dit: "Tenez bon; et, si vous éprouvez quelque difficulté, passez-moi l'affaire." C'est la raison pour laquelle le ministre de l'Agriculture a dû venir me voir. Si je ne me suis pas acquitté de ma tâche comme je l'aurais dû, à mon avis, c'est en ne disant pas au ministre de l'Agriculture: "Voulez-vous m'attendre s'il vous plaît; je laisserai partir mes deux hôtes puis nous pourrions parler de cette question, appeler l'éditeur des *Débats*, le faire descendre ici et examiner les mots qui devraient être rayés". Si j'avais pu alors les examiner, ma réponse aurait été "non" au ministre de l'Agriculture. Telle est ma position.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a attaché beaucoup d'importance à l'intervention de M. Mackenzie King en 1933, alors que M. l'Orateur Black avait rayé du hansard une expression qu'il jugeait répréhensible et qui avait été attribuée à M. Pouliot. Cette expression était celle que M. Pouliot avait employée lorsqu'il avait traité une autre personne de "bouffon". Il s'agissait de paroles irrévérencieuses ou antiparlementaires. L'expression était la suivante:

...je n'y voyais pas beaucoup à redire... parce que les bouffons ne sont pas pris au sérieux...

Telle est l'expression qu'avait employée M. Pouliot, ainsi qu'on peut le voir aux pages 3725-3726 du hansard du 5 avril 1933. C'est cette expression que M. l'Orateur Black a ordonné, en dehors de la Chambre, de faire retrancher. C'est une initiative de ce genre que M. King a trouvé répréhensible et dont